

« Loups-garoux , qui parmi la plaine ,
 « Suiués les brebis porte-laine ,
 « Pour l'esgarer de son troupeau ;
 « Et la sçauéz si bien surprendre ,
 « Que ne se pouuant plus defendre
 « Vous mangés sa chair et sa peau. »

Certes, Du Larys avait le caractère bien fait s'il voyait dans ces vers des exhortations à *paisiblement viure*. Quel homme pacifique que le poète Laurent !

M. Théodore Laurent termine son *Essai historique* par des détails officiels , mais très-minutieux , sur un procès que les *hommes de Miribel* eurent à soutenir durant un laps de temps de soixante-huit années contre les *communautés du Dauphiné* qui furent définitivement condamnées à relâcher et respecter à l'avenir toutes les *îles , îlots et Brotteaux sur le Rhône* , qui sont dans l'étendue des confins *naturels , apparents et indestructibles* que l'arrêt désigna. Si la commune de Miribel sortit victorieuse de toutes les difficultés que lui avaient suscitées les spoliateurs de ses communaux , elle dut en grande partie le triomphe de sa cause aux lumières et aux démarches réitérées de M^e Jean Laurent , notaire de cette communauté. Ce courageux citoyen sut se placer au-dessus des violences qui furent exercées envers lui par un attroupement de gens du Dauphiné , qui après l'avoir arrêté , ainsi que l'un des syndics de Miribel , lorsqu'ils étaient à examiner les déprédations commises sur les Brotteaux de leur communauté , l'emmenèrent et le retinrent pendant six mois dans les prisons de Saint-Marcellin. Tout en réclamant auprès du roi contre une telle violence , Jean Laurent n'oubliait point les intérêts qui lui étaient confiés ; quoique prisonnier , il fit prononcer au conseil d'état les arrêts qui préparèrent celui dont la solution devait confirmer le droit des habitans de Miribel.

On voit que le nom de Laurent est historique dans cette ville ; nous ne pouvons pas du reste blâmer l'orgueil de l'auteur qui lui a fait appuyer ainsi sur les titres que sa famille a eus à la mémoire de ses concitoyens. On peut être fier de cette noblesse surtout quand on ne dégénère pas.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.